



---

# COMMISSION REGIONALE FOOTBALL ENTREPRISE PROCES-VERBAL N°7

22 avril 2024  
Téléconférence  
Lisieux

---

**Présents** : M. Antoine Lechevalier (Président de la Commission)  
MM. Sébastien Dumetz, Jérémie Charhani,

**Excusé** : Jacques Marie, Guy Dancel, Gilbert Nouet

---

**Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.**

---

## 1- DOSSIER

---

### FORFAIT GENERAL DE L'US TCA ROUEN

La Commission,

- ❖ Attendu que l'équipe A de l'US TCA ROUEN a été déclaré forfait général,
  - ❖ Attendu que les dispositions de l'article 130.1 des R.G de la L.F.N prévoient que :
  - ❖ « Le forfait général d'une équipe Senior dans un championnat national, régional ou départemental entraîne d'office le forfait général de toutes les équipes inférieures Senior du club. »
  - ❖ Attendu que l'US TCA ROUEN a fait appel de la décision de placer l'équipe A en forfait général,
- Dit que pour le moment, dans l'attente du résultat de la Commission d'appel, l'équipe B de l'US TCA ROUEN n'est pas encore déclaré Forfait Général.



**26841393 - REG 1 FE - 20.04.2024 - CA CHEMINOTS STEPH - PROTECSURE FC**

Absence de PROTECSURE Fc

La Commission,

- ❖ Après avoir pris connaissance des rapports des officiels de la rencontre,
- ❖ Après avoir pris connaissance de la FMI
- ❖ Attendu que PROTECSURE FC était absent à l'heure de la rencontre

**Donne match perdu par forfait à PROTECSURE Fc sur le score de 3 à 0, pour en faire profiter le club du CA CHEMINOTS STEPHANAIS.**

**En conséquence**, considérant que PROTECSURE FC enregistre son 3<sup>ème</sup> forfait,  
Dit que PROTECSURE Fc est déclaré forfait général.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 9 au R.G, PROTECSURE FC est classé dernier, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont conservés.

Conformément aux dispositions de l'article 130.1 des Règlements généraux de la L.F.N :

« Le forfait général d'une équipe Senior dans un championnat national, régional ou départemental entraîne d'office le forfait général de toutes les équipes inférieures Senior du club. »

L'équipe B de PROTECSURE FC est déclaré forfait général également, classé dernier, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés.

**27772591 - REG3 FE - 20.04.2024 - RC DU PORT DU HAVRE // FC BISTROT LE HAVRE**

Forait déclaré du FC BISTROT LE HAVRE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier, Donne match perdu par forfait au club du FC BISTROT LE HAVRE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du RC DU PORT DU HAVRE sur le score de 3 à 0,

Considérant que le club enregistre son 3<sup>ème</sup> forfait,  
Dit que le club est déclaré forfait général.

Conformément à la réglementation, le FC BISTROT LE HAVRE est classé dernier, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés.



## 2- COUPE DE NORMANDIE FOOTBALL ENTREPRISE

### CNO FE - ½ FINALE

La Commission,  
Procède au tirage des ½ finale de la Coupe de Normandie Football Entreprise.

Les rencontres auront lieu le samedi 18 mai 2024 sur le terrain du premier club cité :

1. AGS FC – CA CHEMINOTS STEPHANAIS
2. COCER PETIT COURONNE – RC DU PORT DU HAVRE

## 3- CHALLENGE NORMAND DU FOOTBALL ENTREPRISE

### CHALLENGE FE - PHASE 1

La Commission, homologue les classements de la phase 1 du Challenge Normand Football Entreprise, sous réserve des procédures en cours.

#### GROUPE A

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	BP	BC	Diff
1	<u>Ags Fc 1</u>	6	2	2	0	0	0	8	1	7
2	<u>Cs Serv.Mun.Le Havre 1</u>	3	2	1	0	1	0	3	2	1
3	<u>As Chu Rouen 1</u>	-1	2	0	0	1	1	1	9	-8
4	<u>C.O.Cleon 1</u>	FG	1	0	0	0	1	0	0	0

#### GROUPE B

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	BP	BC	Diff
1	<u>Municipaux Rogervill 1</u>	5	3	1	2	0	0	7	6	1
2	<u>Labelle St Pierre Va 1</u>	4	3	1	1	1	0	7	8	-1
3	<u>St. Sottevillais Fe 1</u>	3	3	1	1	0	1	6	7	-1
4	<u>Fc Bonsecours Corpo 1</u>	3	3	1	0	2	0	6	5	1

#### GROUPE C

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	BP	BC	Diff
1	<u>Rc Du Port Du Havre 1</u>	9	3	3	0	0	0	20	4	16
2	<u>As Le Havre Metro 1</u>	6	3	2	0	1	0	10	8	2
3	<u>Cocer Petit Couronne 1</u>	3	3	1	0	2	0	9	8	1
4	<u>Fc Bistrot Le Havre 1</u>	-1	3	0	0	2	1	2	21	-19

#### GROUPE D

En raison du retrait d'engagement de deux clubs, les deux clubs restants sont automatiquement qualifiés (CA CHEMINOTS STEPH, PROTECSURE FC)

La Commission,  
Conformément au règlement de la compétition,  
Dit que les clubs suivants sont qualifiés pour la phase 2 de la Coupe de Normandie FE :  
AGS FC, CS SERV MUNICIPALS LE HAVRE, MUNICIPALS DE ROGERVILLE, LABELLE ST PIERRE FE,  
RC DU PORT DU HAVRE, AS METRO LE HAVRE, CA CHEMINOTS STEPHANAIS, PROTECSURE FE  
(FORFAIT GENERAL).



## CHALLENGE FE – ¼ de FINALE

La Commission,  
Procède au tirage des ¼ de Finale du Challenge Football Entreprise.

Les rencontres auront lieu le samedi 01 juin 2024 sur le terrain du premier club cité :

1. AGS FC – CA CHEMINOTS STEPHANAIS
2. MUNICIPAUX DE ROGERVILLE – AS METRO LE HAVRE
3. RC DU PORT DU HAVRE – LABELLE ST PIERRE FE
4. PROTECSURE FE (FG) – CS SERV MUNICIPAUX LE HAVRE

## CHALLENGE FE – ½ FINALE

La Commission,  
Procède au pré-tirage des ½ finale du Challenge Normand Football Entreprise.

Les rencontres auront lieu le samedi 08 juin 2024 sur le terrain du premier club cité :

Vainqueur match 1 – Vainqueur Match 3  
CS SERVICE MUNICIPAUX LE HAVRE – Vainqueur match 2

---

Le Président,



Antoine LECHEVALIER

Le Secrétaire,



Jérémie CHARHANI

